

ASSURANCE DOMMAGES

Tempête Alex : les assureurs dressent le bilan, un an après la catastrophe

AURÉLIE ABADIE | 16/09/2021 à 15h05

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (FFA)

CATASTROPHES NATURELLES



Le 2 octobre 2020, la tempête Alex a causé des inondations historiques dans l'arrière pays niçois comme ici à Saint-Martin Vésubie.

© Laetitia DUARTE

La présidente de la FFA était reçue ce mercredi à la préfecture des Alpes Maritimes pour faire le point sur la catastrophe qui a ravagé les vallées de la Roya et de la Vésubie. Il y a un an, elle s'était engagée devant le président Macron à ce que les assureurs mettent tout en oeuvre pour faciliter le règlement des sinistres.

Ce sont des images poignantes qui restent gravées dans les mémoires. Des milliers d'habitations détruites, parfois entièrement emportées par les flots, des routes et des commerces dévastés, et surtout un lourd bilan humain – 10 morts et 8 disparus. **La tempête Alex**, qui a dévasté **le 2 octobre 2020** les vallées de la Roya et de la Vésubie **dans l'arrière-pays niçois**, avait suscité l'émotion dans tout le pays. Au lendemain du drame, **le président de la République Emmanuel Macron** s'était rendu sur place en hélicoptère. A ses côtés, la présidente de la **Fédération française de l'assurance (FFA) Florence Lustman** avait promis que la profession mettrait tout en œuvre pour accélérer et faciliter le règlement des sinistres. Une étape essentielle dans la reconstruction. Une promesse tenue, à en juger par le bilan dressé ce mercredi 15 septembre à la préfecture des Alpes Maritimes.

217 M€ de dommages

La FFA a recensé pour l'ensemble de ses adhérents **12 980 sinistres pour des dommages qui se chiffrent au total à 217 M€**. La tempête Alex constitue ainsi un événement d'ampleur pour la profession. A titre indicatif, les inondations historiques dans l'Aude en 2018 avaient généré 256 M€ de dégâts assurés. Si ce bilan n'atteint pas les records des tempêtes **Xynthia** en 2010 et **Lothar et Martin** en 1999, la catastrophe dans l'arrière pays-niçois n'en reste pas moins exceptionnelle. Les experts d'assurance ont, en effet, dû opérer dans des conditions extrêmement particulières, les vallées restant inaccessibles par la route pendant plusieurs semaines, certaines communes restant privées d'eau et d'électricité.

Lire aussi notre REPORTAGE réalisé sur place en novembre 2020 > [Saint-Martin Vésubie : gérer l'urgence après la tempête](#)

Malgré cela, la réactivité et l'ingéniosité de la profession, étroitement associée à des pouvoirs publics extrêmement mobilisés, a permis de débloquer la très grande majorité des dossiers. **92% des sinistrés ont reçu à ce jour un premier versement**, selon la **FFA**. Les 8% restants s'expliquent par « *des cas où les sinistrés n'ont pas accepté l'offre d'indemnisation, par exemple lorsque leur habitation est éligible au [Fonds Barnier](#)* », pré-



dangereuses pour être reconstruites, les propriétaires devant donc faire l'objet d'une procédure d'expropriation. Une procédure qui introduit encore de la complexité dans la gestion de la catastrophe. Via ses représentants sur le terrain – notamment l'**agent Axa** établi à Nice **Pierre Schorter** – la FFA a entrepris de faire un travail de pédagogie pour expliquer l'articulation entre la procédure assurantielle et celle du Fonds Barnier.

Une procédure exceptionnelle pour les dossiers complexes

Face aux multiples difficultés soulevées, de manière générale, dans le traitement des dossiers, la FFA s'est également associée avec les services de l'Etat et les acteurs de terrain pour mettre en place une procédure exceptionnelle. **Une cellule ad hoc a été créée au sein de la préfecture des Alpes Maritimes** recensant tous les dossiers de sinistres problématiques, remontés du terrain par les maires des communes sinistrées ou les associations locales. La FFA a ainsi apporté des réponses au nom de la profession à **une soixantaine de dossiers complexes** pour lesquels les sinistrés n'avaient pu trouver de réponse auprès de leur assureur. « *Il s'agit de dossiers où les délais étaient vécus comme trop longs par les sinistrés, souvent en raison des difficultés d'accès pendant plusieurs mois rendant les expertises complètes impossibles, ou bien de dossiers concernés par le Fonds Barnier* », détaille la présidente de la FFA.

S'est aussi posé le cas de **copropriétés non constituées**, comme dans la commune de Fontan, pour lesquelles organiser l'indemnisation des sinistres représente un vrai casse-tête. « *Nous avons mandaté un conseil juridique pour trouver une solution. Il nous a recommandé de mettre en place une convention entre les différents copropriétaires pour pouvoir indemniser les parties communes et permettre la réalisation des travaux. Les pouvoirs publics sont satisfaits de cette approche* », raconte **Florence Lustman**. Cette procédure exceptionnelle associant la préfecture, qui, selon elle, a fait ses preuves, pourra être répliquée pour d'autres catastrophes. « *La concertation avec l'ensemble des parties prenantes est déterminante. Disposer d'un relais à la préfecture est essentiel* », juge la présidente de la FFA.



L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE /

- #1 **[Reportage] Tempête Alex : au cœur des premières visites d'expertise à Saint-Martin Vésubie**
- #2 **[Reportage] A Saint-Martin-Vésubie, l'enfant du village face à ses assurés sinistrés**
- #3 **Tempête Alex : le président Macron appelle les assureurs à «faire vite»**

L'assurance emprunteur optimisée

PUBLICITÉ La souscription et la déclaration de sinistres sont 2 moments clés du parcours client de l'assurance emprunteur. L'alliance du conseil et l'expertise en prévoyance sont essentiels pour améliorer.

Contenu proposé

VOUS AIMEREZ AUSSI /



Experts d'assurance : deux acteurs se rapprochent

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE

CET



Assurance dommages : Axa conclut sa réorganisation en Inde

HAUTS-DE-SEINE

AXA

LE MAGAZINE /

ÉDITION DU 17 SEPTEMBRE 2021



JE CONSULTE

L'ARGUS VOUS PROPOSE /

ÉVÉNEMENTS

ARGUS FACTORY / 23-24 NOVEMBRE 2021 - À PARIS ET EN LIGNE

LUTTE CONTRE LA FRAUDE / 5 OCTOBRE 2021 - PARIS

FORMATION

E-LEARNING | Responsabilité civile / 1-30 SEPTEMBRE 2021 - E-LEARNING

EMPLOI /



INSTITUTION DE PRÉVOYANCE
CAISSE DE RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRE

RESPONSABLE AUDIT INTERNE
h/f

POSTULER



INSTITUTION DE PRÉVOYANCE
CAISSE DE RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRE

JURISTE CONFIRMÉ EN
ASSURANCES h/f

POSTULER

Vous cherchez un emploi ?

+ de 10 000 postes
vous attendent

RECHERCHER

[Accéder aux offres d'emploi >](#)

DÉCIDEURS /



Florence Lustman

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (FFA)

Présidente



Anne-Sophie Roussel-Truffy

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (FFA)

Responsable risque habitation et Outre-mer



Philippe Bernardi

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (FFA)

Directeur du Pôle assurance de personnes de la Fédération Française de l'Assurance (FFA)



Mutuelles, simplifiez votre chantier de digitalisation pour faire face à l'avenir !

PUBLI-RÉDACTIONNEL

MUTUELLES



La signature électronique, pour des documents sous haute protection

PUBLI-RÉDACTIONNEL

INTERMÉDIAIRES



Assureur emprunteur : une expérience client optimisée

PUBLI-RÉDACTIONNEL

LES TRIBUNES D'EXPERT METLIFE SUR LA PRÉVOYANCE DES PROFESSIONNELS ET L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

ASSURANCE EMPRUNTEUR

METLIFE

APPELS D'OFFRES /

Désignation d'un Commissaire aux comptes 2022-2027

NANTES MÉTROPOLE HABITAT, OPH DE LA MÉTROPOLE NANTAISE

17 septembre 44 - NANTES METROPOLE HABITAT

Prestation de DPO (Data Privacy Officer) externalisée.

AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

17 septembre 94 - ANFR

Marché d'assurances.

VILLE DE PLOMBIÈRES LES BAINS

17 septembre 88 - PLOMBIERES LES BAINS



Proposé par

[CGU](#)

[CONTACT](#)

[ABONNEMENT](#)

[PUBLICITÉ](#)

[RGPD](#)

[PARAMÉTRAGE COOKIE](#)

Suivez-nous





Une marque du groupe